Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260212-C_2026_02_12_02-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 6 février 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 12 février 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU (jusqu'à la délibération N° C-2026-02-12-12), M. Ronan CRÉDOU, M. Jean-Claude DUPRÉ, M. Jean-Michel GAIGNÉ, M. Éric JOUSSEAUME, M. Yannick LE MOIGNE, M. Stéphane MOREL, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Jean-Edern AUBRÉE, Mme Gaëlle BERROU, Mme Sonia BORDET, M. Jean-Marc BREN, Mme Janick BRETON, M. Yves CANÉVET, M. Stéphane DAOULAS, M. Bruno JULLIEN, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M Cyrille LE CLEAC'H, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, Mme Fabienne LE GARS, M. Daniel LE PRAT, Mme Jocelyne LE RHUN, M. Christian LOUSSOUARN (jusqu'à la délibération N° C-2026-02-12-12), Mme Maryannick PICARD, Mme Anne PRONOST, M. Denis STÉPHAN, Mme Nelly STÉPHAN, M. Jacques TANGUY, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Matthieu BÉRÉHOUC à M. Jean-Michel GAIGNÉ
M. Christian BODÉRÉ à M. Jean-Luc TANNEAU
Mme Lauriane CARROT à M. Cyrille LE CLEAC'H
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT (à partir de la délibération N° C-2026-02-12-13)
M. Laurent CAVALOC à M. Yves CANÉVET
M. Jean L'HELGOUARC'H à Mme Sonia BORDET
Mme Anne MADELEINE à Mme Anne PRONOST
Mme Patricia WILLIÈME à Mme Marie-Pierre LAGADIC

Absents excusés :

M. Olivier ANSQUER, Mme Danielle BOURHIS, Mme Michelle DIONISI, Mme Estelle GUICHAOUA, M. Éric LE GUEN, Mme Lénaïg LOPÉRÉ, Mme Catherine MONTREUIL

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, JEAN, LANCRET, LE BERRE et PÉREZ, agents de l'EPCI

Secrétaire de séance : Jean-Michel GAIGNÉ

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	31, 29 au départ de Mme CARROT-TANNEAU et de M. LOUSSOUARN
Votants	38, puis 37

Date de la convocation : 6 février 2026
Date d'affichage : 6 février 2026
Date d'expédition du rapport : 6 février 2026

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260212-C_2026_02_12_02-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 12 février 2026	N° Acte : C-2026-02-12-02
Objet : Produits fiscaux : vote des taux 2026	Classification : 7.2 – Fiscalité

À la suite du débat d'orientations budgétaires, la commission des finances élargie aux membres du bureau et aux maires s'est réunie le mercredi 28 janvier 2026 pour l'examen du vote des taux 2026 et des budgets primitifs 2026.

Il est décidé de ne pas modifier les taux.

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour 2026 ;

Vu le Code général des impôts notamment ses articles 1336 B sexies à 1636 B undecies ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5214-23 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer pour l'année 2026 les taux d'imposition comme suit :
  - taxe d'habitation : 12.54 %
  - taxe sur le foncier non bâti : 2,35 %
  - taxe foncière sur le bâti : 1,5 %
  - cotisation foncière des entreprises : 24,61 %

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)